



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE TELECOMMUNICATION
D'ALGER CENTRE
SOUS-DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU ACCES

A
Monsieur le Gérant ;
Entreprise **BATIMS**

Réf: DOT ALG C / SDTO / DPRA / 193 ./2023

ALGER LE : 02/ 08/2023

Objet : Mise en Demeure

Monsieur ;

Dans le cadre du CONTRAT D'ADHESION A COMMANDE N° 52 / AT / DO / ALGER CENTRE / 2023 du 15 /06//2023 entre **Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE** et l'entreprise **BATIMS** pour la construction des lignes d'abonnés,

Des ODS vous ont été attribué pour les travaux de raccordement des clients en FTTH et en cuivre pour le Mois de Juillet et le mois d'AOUT dans le CMP Hydra.

A ce jour, le CMP vous signale pour votre rendement insuffisant, et votre fausse déclaration Par rapport à vos moyens humains et matériels.

Devant cette situation qui est contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise, je vous mets en demeure et je vous demande de remédier à ces insuffisances.

Faute de quoi, des mesures administratives seront appliquées à votre égard.

Mr Le **DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS**

ALGER CENTRE

